Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2007- 418 /PRES/PM/MAECR/MFB portant ratification de l'Accord signé le 25 juin 2005 au Luxembourg, modifiant l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part et la Communauté européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU la loi n° 008-2007/AN du 27 mars 2007 portant autorisation de ratification de l'Accord signé le 25 juin 2005 au Luxembourg, modifiant l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part et la Communauté européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000.

VU l'avis juridique n° 2006-014/CC du 16 octobre 2006 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'Accord signé le 25 juin 2005 au Luxembourg, modifiant l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part et la Communauté européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 :

VU le décret n°2006-216/PRES/PM du 15 mai 2006 portant attributions des membres du Gouvernement ;

## <u>DECRETE</u>

ARTICLE 1:

Est ratifié l'Accord signé le 25 juin 2005 au Luxembourg, modifiant l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part et la Communauté européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000.

## **ARTICLE 2**:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 juillet 2007

Blaise COMP

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLT

Le Ministre des finances et du budget

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

10

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Youssou

**EDRAOGO**